

2027 Concours Canada, mon pays

Remise APAL le 9 avril.

Champ d'application du concours

Bienvenue en 2027 Canada Mon pays Concurrence. Cet événement annuel rend hommage aux personnes qui ont élu domicile au Canada et aux paysages qui façonnent nos vies — un hommage au lien qui unit les Canadiens aux lieux auxquels ils s'identifient.

Ce concours porte sur deux domaines:

L' **Paysages** qui façonnent le Canada et **le peuple** qui y vivent. Les images consacrées à la faune sauvage et aux animaux ne font pas partie du thème de cette année.

Paysage – D'un océan à l'autre, jusqu'au Grand Nord, les images doivent refléter la beauté, le caractère et la diversité des environnements naturels et créés par l'homme au Canada — ces lieux qui abritent nos histoires.

Personnes – Des photos de Canadiens dans leur vie quotidienne, au travail, au sein de leur communauté ou simplement en train de se promener dans les lieux qu'ils aiment. L'accent est mis sur des moments authentiques qui révèlent l'esprit, la résilience et la chaleur de la vie au Canada.

Nombre maximum d'images soumises

À l'attention des clubs de photographie : Un maximum de six (6) photos peut être présenté dans la catégorie « Club » de ce concours, et toutes les photos doivent provenir de photographes différents. Les photos doivent être présentées dans deux (2) thèmes différents, et chacune d'entre elles doit respecter la définition du thème correspondant.

Médailles CAPA seront décernés aux participants ayant obtenu les meilleures notes globales pour l'ensemble des images qu'ils auront soumises.

Prix du mérite Des certificats électroniques seront décernés aux trois images ayant obtenu les meilleurs scores dans chaque thème.

Demandes de renseignements concernant la concurrence

Questions concernant le champ d'application du concours et/ou les critères de sélection doivent être adressées à Cheryl Bramble (directrice adjointe des concours de la CAPA) cheryl-bramble@capacanada.ca bien avant la date de clôture du concours

Date d'ouverture : 10 février 2027

Date limite de dépôt des candidatures : 15 avril 2027 à minuit, heure du Pacifique.

Trois semaines après la date de clôture du concours, le rapport final du concours est disponible sur le site web de la CAPA, dans la rubrique ' Rapports de concours ' du menu déroulant ' Concours '.

[Cliquez ici pour envoyer vos candidatures](#)

Aucun thème spécifique à ce concours

Critères d'édition:

Techniques d'édition autorisées:

Toutes les techniques de prise de vue: Tout réglage effectué directement dans l'appareil photo pendant la capture de l'image.

Techniques à la caméra: Utilisation des fonctions et des réglages de l'appareil photo pour améliorer l'image.

Techniques de post-traitement: Édition de l'image à l'aide d'un logiciel de post-traitement.

Remplacement du ciel: Le ciel de remplacement doit avoir été photographié par le même photographe qui a soumis cette image au concours.

Bordure de ligne clé: Pour détacher les contours sombres d'une image d'un fond numérique noir, les photographes peuvent utiliser une bordure de séparation. Sa largeur doit être comprise entre 3 et 5 pixels, dans un gris neutre (valeur RVB comprise entre 128 et 180). Cette fine bordure doit être à peine perceptible.

Préréglages Lightroom et Photoshop (y compris les préréglages adaptatifs) sont autorisés car ils ajustent les pixels existants plutôt que de générer du contenu. Pour plus d'informations, consultez les critères d'éligibilité du programme CAPA.

Triptyque (Définition et exigences)

Un triptyque est une œuvre d'art unique composée de trois photographies distinctes présentées ensemble sur une seule toile ou dans un seul fichier numérique, chaque panneau étant séparé par des cadres ou des bordures.

- **Cohésion :** Les trois images doivent être en lien les unes avec les autres : elles doivent raconter une histoire, illustrer une évolution ou explorer un thème visuel cohérent.
- **Format de soumission :** Les participants doivent envoyer **un fichier JPEG** contenant les trois panneaux (y compris les bordures et les espaces éventuels).
- **Important :** Téléchargement **trois fichiers distincts** fait *pas* sont considérées comme un triptyque et ne seront pas acceptées.

Les techniques d'édition ne sont pas autorisées:

Images sans origine photographique: Images entièrement générées électroniquement sans aucune origine photographique.

Cadres, bordures et passe-partout: Les photographies ne doivent comporter aucun élément décoratif tel que des cadres, des bordures, des traces de punaises (dépassant 5 pixels) ou des passe-partout. Cela inclut les bords et les marques des pellicules numérisées. Lorsque le cadre fait partie intégrante de l'image capturée, par exemple un cadre de fenêtre ou de porte pris en photo par l'appareil, ces éléments sont autorisés.

Mise à jour des exigences en matière d'authentification des soumissions – 8 juin 2026

Afin d'aider les photographes à comprendre quelles fonctionnalités d'IA sont acceptables pour nos concours, nous avons développé un “**Liste des outils d'IA approuvés**” page web.

Pour obtenir des conseils pratiques sur la manière d'organiser vos fichiers dès le départ, consultez notre Protéger les images de la concurrence (Guide de la provenance) page web.

Protection des fichiers originaux et des métadonnées

Pour tous les concours de la CAPA, les photographes DOIVENT :

- Conserver la ou les images d'origine capturées
- Effectuez toutes les modifications sur des copies ;
- Garder les originaux accessibles pour les retrouver rapidement en cas de besoin de vérification.

Exigences en matière de vérification pour l'octroi des bourses

Pour les candidatures potentiellement gagnantes, le directeur des concours PEUT demander :

- **Montage narratif** : une description de comment l'image a été retouchée et quels logiciels de retouche ont été utilisés. Une fois ces informations reçues, le photographe recevra des instructions détaillées lui expliquant comment exporter l'image afin d'y inclure les métadonnées requises.
- **Fichiers originaux** :
Fichiers JPEG ou RAW non retouchés ;
- Pour les images fusionnées directement par l'appareil photo, le fichier fusionné généré par celui-ci (HDR, empilement de mise au point, exposition multiple ou panorama) constitue le fichier d'origine. Les images sources individuelles ne sont pas nécessaires.
- Pour les participations au Club de photographie: L'image originale du photographe **tel qu'il a été soumis au club, avant toute modification apportée par celui-ci** telles que le redimensionnement, l'ajout de mentions de droits d'auteur ou d'autres modifications. Les modifications administratives suivantes, effectuées par le club, sont autorisées, à condition que l'appareil photo utilisé pour la prise de vue et les détails de l'édition restent inchangés:
 - Redimensionnement pour respecter les spécifications de la CAPA en matière de dimensions en pixels et de taille de fichier ;
 - Ajouter une mention de droits d'auteur aux métadonnées ou à l'identifiant du club, lors de l'exportation depuis Lightroom au format JPEG avec le niveau de qualité requis ;
 - Renommer les fichiers afin de respecter les conventions de nommage des entrées CAPA.

La conservation de l'envoi original du photographe relève de la responsabilité de ce dernier et non de celle du club.

Fichiers de travail (choisissez en fonction de votre flux de travail) :

- **Photoshop** : Fichier PSD multicouche avec tous les calques d'édition intacts. Les utilisateurs qui ont besoin d'aplatir leur fichier image pour des raisons d'intégrité fonctionnelle et/ou de stockage doivent conserver un fichier PSD ou un ensemble de fichiers PSD avant chaque aplatissement afin que tout l'historique des modifications soit conservé.
- **Lightroom**:
 - **Préféré** : Fichier RAW original + fichier XMP sidecar, OU fichier DNG avec modifications intégrées
 - **Acceptable** : TIFF calqué si vous n'avez pas utilisé le flux de travail RAW/XMP/DNG
- **Autres applications** : Fichier RAW original + tous les fichiers sidecar/paramètres propriétaires qui conservent l'historique des modifications

Ces fichiers fournissent une piste d'audit complète démontrant la conformité aux spécifications du concours.

Si les fichiers images demandés ne sont pas fournis dans les délais impartis, l'inscription sera retirée et les résultats du concours seront recalculés.

Types d'images acceptés :

Images en couleur

Images en noir et blanc

Images couleur converties en noir et blanc

Images infrarouges pouvant présenter une gamme de couleurs allant au-delà du noir et blanc

Spécifications de l'image

Vous devez vous assurer que votre image est redimensionnée pour répondre aux deux paramètres suivants :

- Enregistré en tant qu'image jpg avec une taille de fichier maximale de 1,8 Mo.
- Dimensions : Taille horizontale maximale : 1400 pixels et taille verticale maximale : 1050 pixels.

Critères de jugement

Les juges notent les images principalement en fonction de **Intention créative** — l'originalité, l'expressivité et l'imagination mises au service de la narration d'une histoire ou de l'évocation d'une réaction émotionnelle. Ils évaluent également dans quelle mesure le **Organisationnel** et **Technique** Les composants vont dans ce sens :

Au niveau organisationnel : la composition, la conception, l'utilisation de l'espace, l'équilibre, l'éclairage et la présentation générale.

Aspects techniques : les paramètres d'exposition (ouverture, sensibilité ISO, vitesse d'obturation), la netteté, ainsi que toutes les techniques de traitement en appareil photo ou en post-production autorisées par le concours (par exemple : ICM, retouche des couleurs, noir et blanc, HDR, empilement de mise au point).